



## Compte rendu du comité du SEV3Nied

24 février 2022 – à Roupeldange

### Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2021
- 3) Transformation du Syndicat en EPAGE
- 4) Passage de la M14 à la M57
- 5) Changement de Trésorerie
- 6) Achat d'un véhicule
- 7) Rémunération des stagiaires du Syndicat
- 8) Projet d'opportunité : Aménagement d'une parcelle à Tragny
- 9) Projet d'opportunité : Diversification de la Nied Française à Rémyilly
- 10) Projet d'opportunité : Aménagement d'une zone humide à Saint Epvre
- 11) Projet d'opportunité : Restauration d'un complexe humide sur la commune d'Adelange
- 12) Projet d'opportunité : Préservation d'un bas marais alcalin à LACHAMBRE
- 13) Projet d'opportunité : Aménagement de la zone d'acquisition SNCF à Saint Epvre
- 14) Projet d'opportunité : Caractérisation des habitats et mobilité foncière du fond de vallée de la Nied Réunie
- 15) Projet d'opportunité : Diversification de la Nied réunie à Bouzonville
- 16) Projet d'opportunité : Réouvertures de mares sur les communes de Volmerange-lès-Boulay et Brettnach
- 17) Projet d'opportunité : Restauration de la continuité écologique dans la traversée de Macker
- 18) Projet d'opportunité : Restauration et diversification du lit majeur à Guirlange
- 19) Projet d'opportunité : Renaturation du Ravenez
- 20) Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- 21) Divers.

### Délégués titulaires présents :

Mesdames : Charlotte LOUIS et Myriam RESLINGER,

Messieurs : Jean MARINI, Patrick CASSAN, Bernard JACQUOT, Patrick PIERRE, Jean-Paul LARISCH, Jean-Marc CHONE, Alain LINDEN, Jean TOURSCHER, Jean-Jacques BALLEVRE et Thierry UJMA.

### Délégué suppléant votant :

Messieurs Egidio GABRIELE et Christian CLEMENT.

### Délégués titulaires excusés

Madame Delphine BERGER,

Monsieur Lucien DA ROS.

### Délégué suppléant non votant

Monsieur Edouard HOMBOURGER

## 1 Approbation de l'Ordre du jour

*Délibération n° 2022-02-24-01*

Le Président propose une modification de l'ordre du jour envoyé aux délégués comme suit :

- Ajout du point n°6 : Achat d'un véhicule.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2021
- 3) Transformation du Syndicat en EPAGE
- 4) Passage de la M14 à la M57
- 5) Changement de Trésorerie
- 6) Achat d'un véhicule
- 7) Rémunération des stagiaires du Syndicat
- 8) Projet d'opportunité : Aménagement d'une parcelle à Tragny
- 9) Projet d'opportunité : Diversification de la Nied Française à Rémillly
- 10) Projet d'opportunité : Aménagement d'une zone humide à Saint Epvre
- 11) Projet d'opportunité : Restauration d'un complexe humide sur la commune d'Adelange
- 12) Projet d'opportunité : Préservation d'un bas marais alcalin à LACHAMBRE
- 13) Projet d'opportunité : Aménagement de la zone d'acquisition SNCF à Saint Epvre
- 14) Projet d'opportunité : Caractérisation des habitats et mobilité foncière du fond de vallée de la Nied Réunie
- 15) Projet d'opportunité : Diversification de la Nied réunie à Bouzonville
- 16) Projet d'opportunité : Réouvertures de mares sur les communes de Volmerange-lès-Boulay et Brettnach
- 17) Projet d'opportunité : Restauration de la continuité écologique dans la traversée de Macker
- 18) Projet d'opportunité : Restauration et diversification du lit majeur à Guirlange
- 19) Projet d'opportunité : Renaturation du Ravenez
- 20) Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- 21) Divers.

Sur proposition du Président, le Comité **APPROUVE** à l'unanimité l'ordre du jour.

## 2 Approbation du Procès-Verbal du 10 octobre 2021

*Délibération n° 2022-02-24-02*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Président, le Comité Syndical **APPROUVE** à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

## 3 Transformation du Syndicat en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

*Délibération n° 2022-02-24-03*

Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied est une structure de type Syndicat de droit commun qui exerce par transfert la compétence GEMAPI en lieu et place de ses intercommunalités membres sur son bassin versant.

Les objectifs généraux de la structure répondent à ceux dictés par les différentes réglementations (Directive Cadre sur l'Eau, Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques et Code de l'Environnement) ainsi que ceux locaux, notamment en terme de protection contre les inondations.

Le Code de l'Environnement prévoit une structuration spécifique pour ce type de syndicat en Etablissement d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Ceux-ci bénéficient alors d'une reconnaissance particulière au regard de leur périmètre d'intervention et des missions spécifiques qu'ils exercent, conformément aux dispositions prévues aux articles L213-12 et R213-49 du même code.

Sur la base de ses compétences et de son périmètre d'intervention, le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied s'inscrit dans cette logique.

Conformément à la délibération prise le 3 février 2020, le Syndicat s'est engagé dans la démarche de transformation en EPAGE.

Après constitution du dossier en 2020, il fut présenté lors d'une session plénière du Comité de Bassin Rhin / Meuse (instance délibérative qui rassemble toutes les parties prenantes de la ressource en eaux sur le bassin hydrographique), en décembre 2021. Il reçut l'unanimité des votes.

Désormais, les Services de l'Etat doivent poursuivre les démarches réglementaires, à savoir les interrogations des membres du Syndicat sur cette transformation (délai de 3 mois). Dès lors, il ne restera plus que l'obtention de l'Arrêté Préfectoral officiel.

Après cette présentation, les membres du comité prennent **ACTE** de ces informations.

#### **4 Passage de la M14 à la M57**

*Délibération n° 2022-02-24-04*

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le passage du Syndicat à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Après cette présentation, les membres du comité prennent **ACTE** de ces informations.

#### **5 Changement de trésorerie**

*Délibération n° 2022-02-24-05*

Le Président informe les membres du comité que la gestion comptable du Syndicat va passer de Creutzwald à Saint Avold en raison de la fermeture de celle-ci.

Après cette présentation, les membres du comité prennent **ACTE** de ces informations.

**Syndicat des Eaux Vives des 3Nied**

Route de Brecklange - 57220 Boulay-Moselle - Tél. : 03 87 76 92 23 - Courriel : [contact@eaux-vives-3nied.fr](mailto:contact@eaux-vives-3nied.fr)

[www.eaux-vives-3nied.fr](http://www.eaux-vives-3nied.fr)

## **6 Achat de véhicule**

*Délibération n° 2022-02-24-06*

Le syndicat informe l'assemblée de l'achat d'un véhicule neuf de type Berlingo, immatriculé GD 886 FR, pour un montant de 17 449,24 €.

L'entreprise de distribution Car Avenue nous fait une remise de 3 500,00 € pour la reprise de l'ancien Kangoo immatriculé BR 391 RA.

La facture totale s'élève à 13 949,24 €.

Après cette présentation, les membres du comité prennent **ACTE** de ces informations.

## **7 Rémunération des stagiaires du Syndicat**

*Délibération n° 2022-02-24-07*

Il est rappelé que les élèves de l'enseignement secondaire et supérieur peuvent être accueillis au sein du Syndicat pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

L'accueil des stagiaires permet de soutenir les jeunes du territoire dans leur parcours de formation.

Il est proposé que les stagiaires présents au moins un mois au Syndicat perçoivent une indemnité de :

- 300 € pour un Bac + 2,
- 400 € pour un Bac + 3,
- 500 € pour un Bac + 5 et plus.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical à l'unanimité, **APPROUVE** les montants de rémunération des stagiaires.

## **8 Projet d'opportunité : Aménagement d'une parcelle à Tragny**

*Délibération n° 2022-02-24-08*

Le Président explique aux membres du Comité que la commune de Tragny a récupéré récemment une parcelle en bord de l'Elme (affluent de la Nied Française).

La commune souhaite valoriser cet espace d'environ 1 ha pour les habitants, la biodiversité (trames verte et bleue) ainsi que pour l'accompagnement au changement climatique.

L'aménagement de la parcelle se fera en deux Maîtrise d'Ouvrage différente :

- Partie sèche par la commune avec les plantations de haie et verger,
- Partie humide par le Syndicat avec comme objectifs :
  - o Restauration, gestion et préservation de milieux humides (mares, noues, mégaphorbiaie, forêt, etc...),
  - o Atteinte du bon état des masses d'eau (renaturation de l'Elme),
  - o Valorisation paysagère par une diversification de l'occupation des sols (haie, zones humides).

Les travaux projetés consisteront en :

- Déplacement du lit du cours d'eau,
- Reméandrage,
- Création de deux mares,
- Plantations alluviales,

L'opération est estimée à 20 000€/TTC.

Le Président rappelle également que le Contrat Territorial Eau Climat passé avec l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse permet de prétendre pour ce type de projet à une aide de l'ordre de 80 %.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

### **9 Projet d'opportunité : Diversification de la Nied Française à Rémillly**

*Délibération n° 2022-02-24-09*

Le Président explique aux membres du Comité que les travaux réalisés l'année passée dans le cadre du projet d'opportunité de diversification la Nied Française, ont été perçus très positivement par les exploitants agricoles voisins.

C'est pourquoi, il est proposé de continuer les travaux sur la partie aval de ceux précédemment réalisés.

Ces travaux auront toujours pour objectifs :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau,
- La diversification des écoulements,
- Le rétablissement de la trame verte par le développement de la ripisylve.

Ils consisteront en :

- Des travaux de terrassement :
  - o Déblais/remblais,
  - o Talutage de berge,
- La diversification du lit mineur,
- La plantation d'une ripisylve fonctionnelle,

L'opération est estimée à 20 000€/TTC.

Le Président rappelle également que le Contrat Territorial Eau Climat passé avec l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse permet de prétendre pour ce type de projet à une aide de l'ordre de 80 %.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

## 10 Projet d'opportunité : Aménagement d'une zone humide à Saint Epvre

*Délibération n° 2022-02-24-10*

Le Président explique aux membres du Comité que les discussions avec le monde agricole permettent de plus en plus de concevoir des projets ambitieux sur des parcelles privées.

Un exploitant a accepté de déléguer l'aménagement et la gestion de près d'1 ha de zone humide sur la commune de Saint Epvre. Une convention sera signée entre les deux parties.

Le Président propose donc de concevoir un projet qui permettra d'allier les objectifs du Syndicat avec les pratiques et l'acceptation du propriétaire. Cela passe tout d'abord par une étude des habitats avant de définir la gestion la plus optimale.

Le projet aura pour objectifs :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau,
- L'accompagnement au changement climatique,
- La préservation de la biodiversité.

L'opération est estimée à 20 000€/TTC.

Le Président rappelle également que le Contrat Territorial Eau Climat passé avec l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse permet de prétendre pour ce type de projet à une aide de l'ordre de 80 %.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

## 11 Projet d'opportunité : Restauration d'un complexe humide sur la commune d'Adelange

*Délibération n° 2022-02-24-11*

La municipalité d'Adelange a sollicité le Syndicat afin d'obtenir un accompagnement technique et financier à un projet de restauration de milieu aquatique.

Les enjeux répertoriés sur ce secteur sont :

- L'atteinte du bon état des masses d'eau,
- La préservation des zones humides de tête de bassin,
- L'accueil d'un public local sur un site naturel pouvant servir d'appui à la sensibilisation des milieux aquatiques.

Les opérations consisteraient :

- Suppression des bacs de rétention béton traversés par le cours d'eau et création d'un lit mineur diversifié,

- Aménagement de la bâtisse anciennement d'adduction d'eau potable en site favorable aux chauves-souris et autres petits mammifères, voire la suppression totale des anciennes infrastructures (selon les enjeux écologiques),
- Création d'un complexe de mares (captage de source et lit majeur en rive gauche)
- Cheminement naturel en zone humide, sans apport de matériaux exogène,
- Implantation du mobilier pédagogique sensibilisant aux milieux aquatiques, à concevoir avec les classes élémentaires de la commune d'Adelange.

Le projet est accompagné par une politique d'acquisition foncière de la municipalité sur les zones humides de tête de bassin et pourra être amendé par des aménagements d'accueil du public et de sécurisation pris en charge par la municipalité.

L'opération est estimée à 20 000€/TTC.

Le Président rappelle également que le Contrat Territorial Eau Climat passé avec l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse permet de prétendre pour ce type de projet à une aide de l'ordre de 80 %.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

## **12 Projet d'opportunité : Préservation d'un bas marais alcalin à Lachambre**

*Délibération n° 2022-02-24-12*

Dans le cadre du projet de renaturation des continuités écologiques du bassin amont de la Nied allemande (Ouvrage ligne Maginot aquatique), le Syndicat accompagne les collectivités et les propriétaires pour valoriser et préserver les milieux remarquables liés à la zone inondable de la Nied.

Sur la commune de Lachambre, l'étude zone humide du Syndicat a mis en évidence des habitats humides remarquables, à savoir un bas marais alcalin (Habitat déterminant ZNIEFF 1).

Le Syndicat se propose de concourir à la préservation de ce site pour les objectifs suivant :

- Protection, conservation et pérennisation d'un habitat humide remarquable,
- Restauration d'un affluent rive gauche de la Nied Allemande.

L'opération consisterait dans un premier temps à étudier les habitats et leurs états de conservation, et dans un deuxième temps de réaliser :

- La mise en défens des habitats remarquables (1,3 Ha)
- La restauration de l'exutoire de la tourbière (clôture et reprofilage des berges),
- L'accompagnement aux pratiques agricoles (mares/abreuvoir et passage à gué),
- La plantation dans les secteurs déficitaires,

Le site resterait sous propriété foncière privée. Une convention sera alors passée afin d'obtenir l'autorisation de travaux, en définir la gestion et en permettre la protection.

L'opération est estimée à 15 000€/TTC

Le Président rappelle également que le Contrat Territorial Eau Climat passé avec l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse permet de prétendre pour ce type de projet à une aide de l'ordre de 80 %.



Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

### **13 Projet d'opportunité : Aménagement de la zone d'acquisition SNCF à Saint Epvre**

*Délibération n° 2022-02-24-12*

Le Président explique que la parcelle faisant l'objet d'une convention d'occupation temporaire (COT) avec la SNCF est enclavée entre les voies ferrées et la Nied française.

Comme indiqué dans la convention signée, le Syndicat procédera à divers travaux afin de la rendre compatible avec les objectifs prévus :

- pose de clôtures le long des voies afin de les sécuriser,
- création d'un passage à gué qui aura pour rôles l'accès aux parcelles enclavées ainsi la diversification des faciès d'écoulement,

Le Président précise que la gestion sera agricole sur les milieux ouverts avec mise en place d'un cahier des charges particulièrement adapté (date de fauche tardive, pas de fertilisation, limitation du chargement animal, etc).

La gestion de la zone boisée fera l'objet d'un partenariat avec la Fédération de chasse de Moselle afin de limiter la population de sangliers présente qui est dangereuse pour la circulation des trains.

L'enjeu de cette gestion menée par le Syndicat est de conserver une mosaïque d'habitats, de préserver les prés salés, de favoriser le retour d'une prairie de fauche typique et ainsi favoriser le retour d'une faune rare et protégée comme le Courlis cendré, l'Agrion de Mercure ou encore le Cuivré des marais.

Le Président rappelle également que le Contrat Territorial Eau Climat passé avec l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse permet de prétendre pour ce type de projet à une aide de l'ordre de 80 %.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

### **14 Projet d'opportunité : Caractérisation des habitats et mobilité foncière du fond de vallée de la Nied Réunie**

*Délibération n° 2022-02-24-14*

La communauté des communes du Bouzonvillois 3 frontières (CCB3F) a en projet de réaliser une voie douce longeant la Nied sur tout ou partie du fond de vallée de la Nied au sein de son territoire.

Dans une logique collaborative entre nos 2 structures, le syndicat va porter la première phase de ce travail consistant à caractériser les habitats naturels sur une emprise large en fond de vallée de la Nied.

Il s'agit de caractériser les habitats naturels du fond de vallée de la Nied Réunie entre Vaudreching et la frontière allemande à Guerstling. L'objectif étant d'avoir une connaissance précise des milieux naturels (habitats à travers

cette étude, zone humide à travers l'étude en cours et cours d'eau à travers les connaissances déjà en possession du syndicat) afin de pouvoir :

- Dans le cadre du projet de création d'une voie verte portée par la CCB3F : éviter au maximum les zones à enjeux
- Dans le cadre de la gestion du cours d'eau et du lit majeur : développer une connaissance fine pour assurer la gestion la plus juste.
- Dans le cadre du réseau Natura 2000 Nied Réunie : proposer une extension du site si des zones présentent des habitats d'intérêt.

Par ailleurs, le Président rappelle que cette étude fera l'objet d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %. Le résiduel sera partagé entre la CCB3F, les communes et le Syndicat.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

### **15 Projet d'opportunité : Diversification de la Nied Réunie à Bouzonville**

*Délibération n° 2022-02-24-15*

Le Président explique qu'en parallèle des projets globaux de renaturation, le Syndicat mène des opérations ponctuelles sur de plus petits secteurs.

Plus rapides pour leur mise en œuvre et davantage ciblé, ils permettent d'avoir une grande réactivité quand des opportunités se présentent.

Un projet d'opportunité est prévu sur la commune de Bouzonville sur le cours d'eau de la Nied Réunie en amont du remous de l'ouvrage de Filstroff.

Cette zone, s'étendant de l'aval du « barrage de la Plage » à Bouzonville, jusqu'au pont de la D3 n'est pas sous l'influence d'un remous. Cependant, les travaux passés de rectification de la Nied ont quand même largement dégradé ce tronçon.

Ce tronçon est situé immédiatement en amont de celui du projet lié à l'ouvrage de Filstroff, ce qui permettra d'initier une action de renaturation sur toute la masse d'eau « Nied Réunie 2 ».

Les objectifs attendus sur ce site sont une amélioration de la qualité des habitats et du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau ainsi qu'une meilleure intégration paysagère au sein d'un espace semi urbain.

Descriptif des travaux (200 ml)

- Traitement de la végétation
- Arasement du merlon en rive gauche
- Création de banquettes (avec la terre du merlon) en rive droite et gauche
- Plantations

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

## **16 Projet d'opportunité : Réouvertures de mares sur les communes de Volmerange-lès-Boulay et Brettnach**

*Délibération n° 2022-02-24-16*

Le Président explique qu'en parallèle des projets globaux de renaturation, le Syndicat mène des opérations ponctuelles sur de plus petits secteurs.

Plus rapides pour leur mise en œuvre et davantage ciblé, ils permettent d'avoir une grande réactivité quand des opportunités se présentent.

Un projet d'opportunité est prévu sur les communes de Volmerange-lès-Boulay et Brettnach sur le cours d'eau de la Nied Réunie.

Rajeunissement de la mare (qui naturellement se comble), amélioration des habitats, élimination des essences végétales inadaptées.

Partenariat avec la Maison de la Nature (CCB3F) pour en faire un site pédagogique (travail avec les écoles, mare située en bordure d'un chemin de randonnée)

Descriptif des travaux pour la commune de Brettnach :

- Abattage/évacuation des épicéas ceinturant la mare
- Création d'une fosse dans la mare comme zone de refuge
- Implantation d'habitats dans la mare (souche)
- Plantations

Descriptif des travaux pour la commune de Volmerange-lès-Boulay :

- Désensèment de la mare
- Traitement de la végétation
- Plantation

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

## **17 Projet d'opportunité : Restauration de la continuité écologique dans la traversée de Macker**

*Délibération n° 2022-02-24-17*

Le Président explique qu'en parallèle des projets globaux de renaturation, le Syndicat mène des opérations ponctuelles sur de plus petits secteurs.

Plus rapides pour leur mise en œuvre et davantage ciblé, ils permettent d'avoir une grande réactivité quand des opportunités se présentent.

Un projet d'opportunité est prévu dans la traversée de Macker sur la commune de Helstroff avec des mesures d'accompagnements associées.

Les travaux auront pour objectif principal de restaurer la continuité écologique de ce cours d'eau dans la traversée de Macker.

Par ailleurs, l'accompagnement de ces travaux par la création d'un lit mineur d'étiage permettra de conserver un chenal préférentiel d'écoulement à l'intérieur du lit du cours d'eau afin de maintenir des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement favorables au bon fonctionnement du milieu.

Descriptif des travaux (90 ml) :

- Réalisation d'une saignée sous l'ouvrage de la route communale d'environ 40 cm de profondeur et de 60 cm de largeur
- Travaux d'accompagnement du lit sur toute la zone de remous (80 ml environ), avec mise en place de boudin de coco pour créer un lit mineur d'étiage
- Reprise du lit en aval de l'ouvrage au niveau de la fosse de dissipation

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

### **18 Projet d'opportunité : Restauration et diversification du lit majeur à Guirlange**

*Délibération n° 2022-02-24-18*

Le Président explique qu'en parallèle des projets globaux de renaturation, le Syndicat mène des opérations ponctuelles sur de plus petits secteurs.

Plus rapides pour leur mise en œuvre et davantage ciblé, ils permettent d'avoir une grande réactivité quand des opportunités se présentent.

Un projet d'opportunité est prévu à Guirlange sur la commune de Gomelange sur le cours d'eau de la Nied Réunie.

Les travaux auront pour objectif de diversifier le milieu anthropique en modifiant les formes, en créant des habitats, de permettre une meilleure connexion entre le lit mineur et le lit majeur mais également de reconquérir une zone d'expansion des crues.

Descriptif des travaux

- Abattage du peuplement d'épicéas sénescents en place
- Evacuation des remblais
- Décaissement du terrain (0,6 ha)
- Mise en place de banquettes dans le lit de la Nied Réunie (déblais remblais avec les matériaux sains de la rive gauche)
- Créations d'annexes sur le site
- Plantations

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

### **19 Projet d'opportunité : Renaturation du Ravenez**

**Syndicat des Eaux Vives des 3Nied**

Route de Brecklange - 57220 Boulay-Moselle - Tél. : 03 87 76 92 23 - Courriel : [contact@eaux-vives-3nied.fr](mailto:contact@eaux-vives-3nied.fr)

[www.eaux-vives-3nied.fr](http://www.eaux-vives-3nied.fr)

Le Ravenez s'écoule en rive droite de la Nied française principalement sur la commune de Courcelles-Chaussy.

Il y présente une traversée de ville dégradée bétonnée et barrée par des ouvrages hydrauliques alors que son potentiel naturel est important (pente importante, substrat grossier...) bien visible en amont de Courcelles Chaussy.

Objectifs du projet :

- Atteinte du bon état
- Restauration et amélioration des continuités écologiques et hydrauliques
- Amélioration paysagère et sensibilisation

Nature des études :

- Pré étude en régie (AVP)
- Prestations extérieures (topographie, hydraulique)

Par ailleurs, le Président rappelle que ces travaux peuvent faire l'objet de subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 80 %.

Après vote, le Comité, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des pièces afférentes,

**AUTORISE** le Président à réaliser les démarches nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Rhin/Meuse pour l'obtention d'une aide financière et à signer l'ensemble des pièces afférentes.

## **20) Débat d'Orientation Budgétaire 2021**

*Délibération n° 2022-02-24-20*

Le Président informe les membres du Comité que conformément aux règles du CGCT, le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied doit présenter un Débat d'Orientation Budgétaire qui fixe les évolutions annuelles de la structure.

Toujours selon le CGCT, ce débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférant doit donner lieu à un débat au sein du Comité Syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

L'ensemble des évolutions et prévisions a été décrit dans la note de synthèse envoyée avec la convocation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse fournie et lue en réunion de Comité,

Le Comité prend **ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2022.

## 21) Divers

- Point n°7 : Monsieur UJMA demande si le Syndicat peut prendre des apprentis ou des élèves en alternance ?

*Pour les élèves en alternance, Monsieur MARINI répondra positivement uniquement si le Syndicat peut proposer des sujets intéressants pour l'élève et pour la structure.*

*Pour les apprentis, Monsieur MARINI répond que cela sera plus compliqué dans la mesure où la charge de travail actuelle et future du personnel et de la structure, ne permettra certainement pas de fournir une formation convenable.*

- Point n°21 : Monsieur LINDEN demande si les projets ponctuels (points 8 à 18) sont figés ou s'il existe la possibilité d'en ajouter au cours de l'année ?

*Monsieur MARINI répond que cela est déjà prévu dans le budget 2022 sous la forme des Opérations Non Individualisées (ONI) pour lesquelles le Syndicat prévoit annuellement 50 000 € en étude et 100 000 € en travaux.*

- Point n°21 : Il est décidé d'inviter systématiquement au comité les Présidents des sites NATURA 2000 dès lors qu'une décision est prise sur l'un de ces sites.
- Point n°21 : Monsieur LINDEN informe le comité que le ruisseau de l'Ohligbach entraîne des inondations dans des habitations ?

*Monsieur MARINI répond qu'il a reçu également à ce sujet, une demande du Maire de Bouzonville afin d'étudier la situation. Il conclue que le technicien de rivières en charge du secteur établira un diagnostic et que des mesures de protections nécessaires seront menées si besoin.*

- Point n°21 : Monsieur UJMA informe le comité que sur la commune de Chémery les Deux, le ruisseau communal traversant le bourg, apporte des problématiques d'écoulement du réseau d'assainissement ?

*Monsieur MARINI répond qu'il chargera également le technicien de rivières du secteur d'établir un diagnostic et que des mesures seront menées si besoin.*

Sans autre question des délégués, le Président lève la séance à 20h15.